

Collectif national
des activités vélo
CNAV

Réf. : JW/CNAV
Pantin, le 16/11/2022

A l'attention des membres du CNAV
Et des Comités

Objet : Catégorie FSGT

Le classement national FFC n'étant pas encore paru, et au vu des différents classements parus dans les comités régionaux FFC pour 2023, suite au changement d'appellation des catégories FFC.

La coordination du CNAV décide :

Seuls les coureurs des catégories suivantes seront acceptés à la FSGT.

- Homme : Open 1 - 2 - 3 (Ex catégorie 1/2/3 et Pass Open) avec de moins de 200 points
Access 1 - 2 - 3 - 4 (Ex Départemental 1/2/3/4) avec de moins de 200 points.
- Féminines : Open 1 - 2 - 3 (Ex catégorie 1/2/3 et Pass Open) avec de moins de 100 points
Access 1 - 2 - 3 - 4 (Ex Départemental 1/2/3/4) avec de moins de 100 points.
- Juniors H : Open 1 - 2 - 3 avec moins de 200 points
Access 1 - 2 - 3 - 4 avec moins de 200 points.
- Juniors F : Open 1 - 2 - 3 avec moins de 100 points
Access 1 - 2 - 3 - 4 avec moins de 100 points.
- U 17 : (Cadets) avec moins de 100 points
- U 17 : (Cadettes) avec moins de 100 points

Au classement National FFC en fin de saison sportive précédente.

Possibilité au comité régional de descendre le quota des points du classement FFC en fonction de son activité avec un maximum inférieur aux 200 points.

Sportivement.

La coordination du CNAV